

8^{èmes} JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN



REGLEMENTS TECHNIQUES

BADMINTON

SEYCHELLES : 5-14 AOÛT 2011

1.0 DATES ET LIEU

Les compétitions de Badminton des 8^{èmes} Jeux des Iles de l'Océan Indien se dérouleront aux Seychelles du 05 au 14 août 2011.

2.0 EPREUVES

Les compétitions comprendront les épreuves suivantes:

- **Une épreuve individuelle:** simple homme, simple dame, double homes, double dames, double mixte.
- **Une épreuve par équipe :** hommes et dames sous la forme THOMAS CUP et UBER CUP.

3.0 REGLEMENT GENERAL

3.1 Règles

Les compétitions de Badminton se dérouleront conformément aux Règlements de la Fédération Internationale de Badminton.

En cas de divergence c'est le texte d'origine de la fédération internationale qui s'applique.

3.1.1 Tout cas non prévu par ces règlements seront résolu comme suit:

- a) les points litigieux d'ordre technique seront tranchés par la Commission Technique Internationale (CTI)
- b) les points litigieux d'ordre général seront tranchés par le Conseil International de Jeux (CIJ) en dernier ressort.

3.2 Participation

Les compétitions de Badminton sont ouvertes à tous les athlètes des îles membres, respectant les conditions prévues par la Charte et se conformant aux Règlements Généraux des Jeux des Iles en vigueur.

3.2.1 Chaque île a le droit d'engager une équipe de six hommes et une équipe de six dames.

3.2.2 Chaque île est tenue de faire venir un arbitre avec sa délégation.

4.0 ENGAGEMENT

4.1 Seuls les Comités Nationaux Olympiques, ou Comité régionaux Olympiques pour les territoires Français sont habilités à engager les concurrents aux 8^{èmes} Jeux des Iles de l'Océan Indien.

4.2 Engagement Quantitatif

L'**engagement quantitatif** doit être confirmé au plus tard le **Mercredi 15 décembre 2010**, à minuit en précisant l'effectif de ses représentants (concurrents et officiels) pour chaque discipline et par épreuve.

4.3 Engagement Nominatif Définitif

Le Formulaire d'Engagement Nominatif Définitif des athlètes (6) six hommes et (6) dames, des remplaçants éventuels et des officiels devra parvenir au COJI au plus tard le **mercredi 15 juin 2011**.

Aucune inscription supplémentaire ne sera prise en considération après cette date. Les remplaçants seront ceux qui figurent déjà sur le formulaire d'engagement définitif.

5.0 ORGANISATION ET REGLEMENTS DES COMPETITIONS

5.1 Organisation

Le Comité d'Organisation du Badminton, dirigé par le Directeur de Réunion, nommé par le COJI en accord avec la Fédération Seychelloise de Badminton (SBF), est responsable de l'organisation technique des compétitions.

6.0 COMMISSION TECHNIQUE INTERNATIONALE

La Commission Technique Internationale est présidée par le représentant de la Fédération Internationale (IBF). En cas d'absence de celui-ci, l'île hôte assurera la présidence.

La Commission Technique Internationale est composée d'un représentant de chaque île participante (avec un représentant supplémentaire pour l'île organisatrice s'il n'y a pas de représentant de la Fédération Internationale de Badminton).

Cette Commission Technique Internationale est chargée:

- d'appliquer les règles internationales,
- de veiller à la bonne organisation technique des compétitions,
- de désigner les arbitres et officiels (les juges de lignes sont désignés par le Comité d'Organisation),
- d'homologuer les résultats des matches,
- d'organiser les réunions techniques,
- de statuer sur les litiges, en s'élevant en jury d'appel

Dans ce cas, le représentant de l'île en cause ne siège pas.

La CTI décide à la majorité des voix en présence de la majorité des membres, qui la composent.

7.0 DEROULEMENT DES COMPETITIONS : INDIVIDUELLES ET EQUIPES

7.1 Matchs Individuels

Chaque île pourra engager 4 joueurs et 4 joueuses en simple, deux paires en double hommes, deux paires en double dames et quatre paires en double mixte.

Les compétitions se font selon un tournoi par élimination directe.

Les concurrents sont repartis sur le tableau par tirage au sort, dirigé de manière à ce que ceux d'une même île ne se rencontrent qu'en demi finale.

7.2 Matchs de classement

Les perdants des demi-finales sont classés 3^{ème} et les deux reçoivent une médaille de bronze.

Les quatre perdants des quart de finales s'affronteront (les deux du tableau du haut entre eux, et les deux du tableau du bas entre eux et les gagnants disputeront les 5^e et 6^e places), dans le cas de remise de diplôme aux 4,5 et 6.

7.3 Matchs par équipe

Chaque équipe pourra engager une équipe masculine et une équipe féminine de 4 à 6 joueurs.

- Il y aura 5 matches : 3 de simple et 2 de double.
- Aucun joueur ne pourra jouer plus de 2 matches : 1 en simple et 1 en double

7.4 Au cas où il n'y aurait que trois équipes ou quatre équipes, elles se rencontreraient en une poule unique.

7.5 Au cas où il y aurait plus de quatre équipes, elles se rencontreraient en deux poules, réparties par tirage au sort. Les têtes de poules seraient l'équipe hôte et l'équipe vainqueur des derniers J.I.O.I.

Alors que le 3^{ème} de la poule de 3 serait éliminé, on procédera à des demi-finales croisées:

1^{ère} poule A contre 2^{ème} poule B
1^{ère} poule B contre 2^{ème} poule A

Les perdants des demi-finales sont classés 3^{ème} et les deux reçoivent une médaille de bronze.

7.6 En cas de forfait

Quand il y a 5 équipes : que le forfait intervienne dans la poule de 2, ou dans la poule de 3, les équipes se rencontreraient en une poule unique.

7.7 Les meilleurs de chaque équipe se rencontreraient entre eux, puis les deuxièmes, etc.... même système pour le double.

7.8 Classement au sein de la poule

Le classement des équipes sera établi en fonction des points des rencontres de la manière suivante:

- 2 (deux) points pour chaque rencontre gagnée
- 1 (un) point pour chaque rencontre perdue et
- 0 (zero) point pour un forfait.

Pour départager les égalités de points, on procédera comme suit:

*Au cas où les deux équipes sont à égalité de point, elles seront départagées par le résultat de leur rencontre.

*En cas d'égalité de points entre plus de deux équipes, elles seront départagées par le nombre de matchs gagnés. Si deux équipes restent encore à égalité elles seront départagées par le résultat de leur rencontre.

*En cas d'égalité de points et de matchs gagnés entre plus de deux équipes, elles seront départagées par la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus. Si deux équipes restent encore à égalité, elles seront départagées par le résultat de leur rencontre.

7.9 Discipline

Les joueurs doivent se présenter 30 minutes avant l'heure prévue pour les matchs au juge-arbitre. Tout retard de 5 minutes après l'appel de leur nom peut entraîner le forfait.

Le temps d'échauffement est de 3 minutes avant le début d'un match.

7.10 Réclamations

Les réclamations seront formulées par écrit et adressées à la Commission Technique Internationale s'élevant en Jury d'Appel, au maximum une heure après la fin du match. Le verdict sera rendu au plus tard, 12 heures après la présentation de la réclamation.

8.0 TENUE DES ATHLETES

- a) Tous les participants doivent être convenablement vêtus: conformément au règlement IBF en vigueur, les couleurs sont autorisées.
- b) A l'exception du symbole du fabricant, aucune publicité n'est autorisée.
- c) Les cas de litige seront réglés par le juge arbitre.

9.0 RECOMPENSES

Les récompenses suivantes seront distribuées aux compétiteurs:

1 ^{er} prix	-	médaille d'or et diplôme
2 ^e prix	-	médaille d'argent et diplôme
3 ^e prix	-	médaille de bronze et diplôme
4 ^e , 5 ^e , 6 ^e	-	diplômes

Tous les compétiteurs et officiels de l'équipe ayant participé aux Jeux recevront chacun un diplôme de participation et une médaille de commémorative.

Les cérémonies de remise de médailles auront lieu après chaque finale, sauf en cas de réclamation.

10.0 CALENDRIER DES EPREUVES ET DES ENTRAINEMENTS

Un calendrier d'épreuves et entraînements sera édité et distribué aux îles participantes.

11.0 EQUIPEMENT ET AIRES DE COMPETITION

Les caractéristiques des équipements et aires de compétition seront communiquées aux îles participantes six mois avant le début des compétitions.

12.0 REUNION TECHNIQUE

La Commission Technique Internationale se réunira avant l'ouverture des Jeux pour la mise au point du déroulement des compétitions.

Avant la fin des Jeux, cette Commission se réunira pour l'homologation des résultats des matchs.

13.0 ORDRE DU JOUR

- i. Mot de bienvenue du Président de la Fédération Nationale
- ii. Mot de bienvenue du Président du CIJ ou de son représentant
- iii. Présentation du Représentant de la Fédération Internationale, du Représentant du COJI et des Officiels des compétitions
- iv. Horaire définitif des compétitions
- v. Réclamations
- vi. Nominations des Arbitres pour les matchs
- vii. Horaires des séances d'entraînement
- viii. Réponses aux questions des délégations soumises préalablement par écrit
- ix. Procédures de contrôle Anti-dopage par un membre de la Commission Médicale anti-dopage
- x. Questions diverses

Avant la fin des Jeux, la CTI se réunira pour l'homologation des résultats complets des matchs.

14.0 MEDICALE ET CONTROLE ANTI DOPAGE

- 14.1** Le dopage est interdit. La liste des produits prohibés dressée par l'AMA en vigueur depuis le 1^e Janvier 2011 fait autorité.
- 14.2** Chaque joueur participant aux Jeux doit se soumettre aux contrôle et examens médicaux effectués par la Commission Médicale des Jeux.
- 14.3** Tout joueur qui refuse de se soumettre à ces contrôles est suspendu immédiatement des Jeux.
- 14.4** Un médecin d'une délégation ne peut faire partie de la Commission Anti-dopage appelée à juger un de ses membres.
- 14.5** Après chaque match, sur décision de la Commission Anti-dopage, les joueurs pourront être soumis au contrôle anti-dopage à savoir: un joueur ou plusieurs de équipe classée première, un joueur tiré au sort ou autres joueurs suspects.
- 14.6** Tout joueur ayant pris un médicament dans la semaine qui précède les compétitions est prié de le signaler au médecin de sa délégation. Celui-ci à son tour doit en informer le délégué de la Commission anti-dopage.

15.0 ACCREDITATION

L'accréditation est l'acte officiel par lequel le CIJ, par l'intermédiaire du COJI, reconnaît la qualité des participants aux 8^{èmes} Jeux des Iles de l'Océan Indien de chaque membre des délégations.

Dans ce cadre, le COJI délivrera des cartes d'accréditation dont la couleur sera indicative de la qualité et du droit du détenteur.

16.0 TRANSPORT

Le Comité d'Organisation des Jeux assurera les déplacements vers les sites d'entraînements et de compétitions officielles ainsi que pour toutes manifestations officielles auxquelles les équipes seront invitées. Seules les athlètes et officiels accrédités et portant ostensiblement leur carte d'accréditation auront d'accès aux transports mis à la disposition de la délégation

17.0 DEPART

La confirmation des billets retour est sous la responsabilité de chaque délégation. L'hôtesse/l'hôte en charge de la délégation pourrait prêter main forte.